



Virement vers livret A si dépassement du plafond

Par **tarabiscotte**, le **06/01/2017** à **11:36**

bonjour,rnrnJ'ai fourni le RIB de mon livret A à différents organismes susceptibles de me créditer par des virements (CPAM, mutuelle).rnJe souhaiterai savoir ce qui se passe, si la somme à créditer, par virement entrant, sur mon livret A, venait à faire dépasser le plafond des dépôts maximum autorisé.rnEst-ce que le virement est purement rejeté (ou simplement crédité sur un autre compte à mon nom mais non limité en plafond de dépôts)?rnEn cas de rejet, ce serait ennuyeux et nécessiterait de faire une réclamation auprès de ces organismes .

Par **Lag0**, le **06/01/2017** à **11:51**

Bonjour,rnCela dépend des banques, il faut donc en parler à votre conseiller. Généralement, si vous avez d'autres comptes que le livret A dans la même banque, le dépassement de plafond du livret A est versé sur un autre compte.